

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

### N°2015/N°157

### OBJET : VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

COMMUNES EX PAYS DE CHARLIEU	MONTANT DES COMPENSATIONS
Boyer	1 012,00 €
Benisson Dieu	5 012,00 €
Briennon	72 204,00 €
Chandon	26 481,00 €
Charlieu	1 004 066,00 €
Jarnosse	3 341,00 €
Maizilly	2 069,00 €
Mars	7 104,00 €
Nandax	- 99 €
Pouilly s/s Charlieu	234 021,00 €
St Denis de Cabanne	163 637,00 €
St Hilaire s/s Charlieu	5 762,00 €
St Nizier s/s Charlieu	430 357,00 €

COMMUNES EX CANTON DE BELMONT	MONTANT DES COMPENSATIONS
Belmont de la Loire	246 410,97 €
Arcinges	- 763,16 €
Belleroche	6 703,18 €
Le Cergne	97 196,01 €
Cuinzier	25 517,22 €
Ecoche	2 019,19 €
La Gresle	47 985,01 €
St Germain la Montagne	- 953,42 €
Sevelinges	168 999,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>593 114,95 €</b>

St Pierre la Noaille	- 1 149 €
Villers	26 280,00 €
Vougy	216 610,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 196 708,00 €</b>

**Total Charlieu Belmont : 2 789 822,95 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les attributions de compensation versées et perçues depuis 2013.
- Précise que ces montants seront maintenus les années à venir jusqu'à délibération nouvelle les modifiant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **30 OCT. 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGIE



*(Handwritten signature of René Valorgie)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151030-N2015-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°156**

### **OBJET : HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET**

Le site internet de la communauté est en service depuis le 5 novembre 2014. La société EOBS a fourni la prestation de développement du site, son hébergement pour la 1ere année mais également la maintenance (à titre gracieux). Désormais il y a lieu de prévoir pour les années à venir l'hébergement et la maintenance. Eobs propose de maintenir le coût de l'hébergement à 25 € HT mensuels quant à la maintenance elle s'élèverait à 90 €HT mensuels. Le contrat pourrait prendre effet au 5 novembre 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer un contrat avec Eobs aux conditions tarifaires présentées ci-dessus pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 30 OCT. 2015

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151030-N2015-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°155**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION  
CONSULTATIVE POUR L'ENERGIE DU SIEL**

Le Président rappelle le contenu de l'article L2224-37-1 du CGCT créé par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 198 : « Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale mentionnée au troisième alinéa du I du même article L. 2224-31.

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. »

A la demande du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, il y a lieu de désigner un représentant de la Communauté de Communes pour siéger au sein de cette instance.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Robert FRACHISSE comme représentant de Charlieu-Belmont Communauté au sein de la commission consultative pour l'énergie.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 30 OCT. 2015

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Préfet de la Communauté de l'Intérieur  
de Communes

M René VALORGE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015  
Publication : 30/10/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

### N°2015/N°154

## OBJET : AVENANTS CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DES ATELIERS PARTAGES DE BELMONT - SUIVI DES CONTROLES TECHNIQUES PAR LES OCCUPANTS

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que les modules 1 et 2 des ateliers partagés de la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire ont été loués par le biais de conventions d'occupation précaire respectivement à partir du 1er Octobre 2015 et du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

L'atelier 1 est occupé par l'entreprise SR Menuiserie et l'atelier 2 par l'entreprise Morera Bernard également dans le secteur d'activité de la menuiserie.

L'objet de la présente délibération est de compléter l'Article 6 des conventions – « Entretien et réparations », à hauteur de l'avant dernier paragraphe, avec les éléments suivants :

*« Le preneur s'engage à faire procéder, à ses frais, aux visites de maintenance réglementaires pour l'installation de chauffage au gaz, pour l'installation électrique, pour l'éclairage de sécurité, l'alarme incendie et les extincteurs. Le preneur a l'obligation de tenir un registre de sécurité et l'obligation de faire procéder aux visites et contrôles règlementaires par des organismes agréés. Il a également l'obligation de procéder aux modifications demandées par les organismes de contrôle et d'en informer le propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce dans un délai de 3 jours après réception du rapport de contrôle, si des travaux importants s'avéraient nécessaires. »*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer un avenant N°2 à la convention d'occupation précaire avec SR Menuiserie et un avenant n°3 à la convention d'occupation précaire avec l'entreprise MORERA.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **30 OCT. 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Préfet de la Région Centre  
de l'Intérieur  
de l'Indre-et-Loire  
N° 20151030-N2015-154-DE

M René VALORGE  
Secrétaire Exécutif

Réception par le préfet : 30/10/2015  
Publication : 30/10/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°153**

### **OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES SERVICES**

M. le Président informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre pour examiner les avenants.

Lot 1 déconstruction maçonnerie VRD : Entreprise LAMURE  
Montant initial modifié : 156 695.33 € HT - Montant avenant : 4 356.80 € HT  
Motifs : remplacement du cheminement extérieur  
Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 10.45 %)

Lot 2 adaptation couverture, plancher bois, zinguerie : Entreprise SANGLAR LESPINASSE  
Montant initial : 26 450.68 € HT - Montant avenant : - 1320.00 € HT  
Motifs : Suppression lanterneau de désenfumage et abri accès chaufferie à la demande de l'ABF

Lot 3 Façades : Entreprise GIRARDET  
Montant initial : 61 618.26 € HT - Montant avenant : - 4 211.58 € HT  
Motifs : Suppression peinture sur volets et menuiseries bois

Lot 4 Menuiseries extérieures bois et PVC : Entreprise VOUILLON  
Montant initial : 37 804 € HT - Montant avenant : - 2 895 € HT  
Motifs : suite à demande de l'ABF, et fenêtre local routier

Lot 5 cloisons doublage isolation faux plafonds peinture : Entreprise MENIS  
Montant initial : 132 405.051 € HT - Montant avenant : 2 573.16 € HT  
Motifs : prise en compte du rafraîchissement de locaux du 1<sup>er</sup> étage et moins-value par suppression de prestations (faux plafond et peinture réajustement des surfaces)  
Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 3.79 %)

Lot 6 Menuiseries intérieures : Entreprise VOUILLON

Montant initial : 39 385.20 € HT - Montant avenant : - 5 634 € HT  
Motifs : suppression cloison amovible espace cyber

Lot 10 Métallerie Serrurerie : Entreprise M2B  
Montant initial modifié: 19 589.66 € HT - Montant avenant : 1 377.00 € HT  
Motifs : couvert ossature métallique  
Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 7.86 %)

Lot 11 chauffage gaz ventilation : Entreprise CHARLIEU CHAUFFAGE  
Montant initial : 148 072.29 € HT - Montant avenant : 446.08 € HT  
Motifs : fourniture et pose d'un WC dans l'ex local routiers  
Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 3.31 %)

Lot 13 électricité courants forts : CEGELEC  
Montant initial modifié : 72 422.75 € HT - Montant avenant : - 306.78 € HT  
Motifs : bilan de fin de marché

Lot 14 électricité courants faibles : TSA  
Montant initial : 33 788.50 € HT - Montant avenant : 134 € HT  
Motifs : réajustement des besoins de l'espace cyber  
Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 11.21 %)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'ensemble des avenants ci-dessus
- Dit que les montants sont prévus au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**3.D.OCT. 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALGRÈGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151030-N2015-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

CF MISE DOC CCCH DELIB 2015-03

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M Marc LAPALLUS.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°152**

### **OBJET : PROGRAMME JARNOSSIN 2016**

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le contrat est terminé et qu'un avenant a été pris pour finaliser l'étude en 2015. Les travaux d'entretien et de lutte contre les invasives à réaliser en régie par l'équipe sont à prévoir en 2016, soit un estimatif équivalent à l'année 2015 à 19 000 € d'entretien de la ripisylve et 6 600 € HT de lutte contre les invasives soit un coût total estimatif de 25 600 €.

A ce jour, nous n'avons pas la visibilité pour établir la date de signature d'un contrat « Sornin Jarnossin », il semble indispensable pour poursuivre le travail entrepris au cours de ces dernières années d'obtenir des financements du Département et de l'Agence de l'eau afin d'assurer une continuité de l'action jusqu'au futur contrat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite les soutiens financiers pour le Jarnossin en 2016 auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**30 OCT. 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151030-N2015-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015  
Publication : 30/10/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil QUINZE****Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°151****OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE  
ETUDE TRAME BLEUE ET TRAME VERTE (ANNULE ET REMPLACE LA  
DELIBERATION N°2015-123)**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que pour bénéficier du soutien de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, il convient notamment de réaliser une étude « trame verte et bleue ».

Il rappelle l'intérêt de mutualiser la réalisation de l'étude « trame verte et bleue » entre 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'arrondissement de Roanne pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service et précise que la constitution d'un groupement de commande est l'outil le plus adapté dans ce cadre. Un projet de groupement est envisagé avec les communautés de communes du Pays d'Urfé et Roannais Agglomération qui serait coordonnateur du groupement.

Monsieur le Vice-Président à l'environnement ou en cas d'empêchement un autre élu de Charlieu-Belmont Communauté représentera la collectivité à la commission d'examen des marchés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de constituer un groupement de commandes avec les Communautés de Communes du pays d'Urfé et Roannais Agglomération pour la réalisation d'une étude « Trame verte et bleue » ;
- Approuve la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.
- Précise que Roannais Agglomération est désignée en qualité de coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, la commission d'examen des marchés (CEM) de Roannais Agglomération sera chargée de la sélection du prestataire (le Vice-président à l'environnement ou son remplaçant représentera Charlieu-Belmont Communauté à la CEM).

- Accepte une participation prévisionnelle de Charlieu Belmont Communauté à 5 568,86 €  
comme établie en annexe 1 à la convention.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 OCT. 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE  
  
Président de la Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151022-N2015-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2015

Publication : 22/10/2015

042-200035202-20151022-N2015-151-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Héléne (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°150**

### OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Président informe que le schéma de mutualisation a déjà été présenté et transmis aux conseillers lors du conseil de juin 2015. Les communes se sont prononcées dans le délai de 3 mois (les délibérations transmises à la Communauté ne présentent que des avis favorable), désormais le Conseil Communautaire peut valablement se prononcer pour définitivement approuver le schéma de mutualisation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le schéma de mutualisation lequel a reçu un avis favorable du comité technique en juin 2015,
- Décide de transmettre aux services de l'Etat le schéma tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 OCT. 2015**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151022-N2015-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2015

Publication : 22/10/2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT, COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

### N°2015/N°148

## OBJET : EMPRUNT DE 1 600 000 € POUR LE FINANCEMENT DU THD

Une consultation a été lancée pour un prêt de 1 600 000 € auprès du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Une analyse des offres a été faite à la fois sur le coût du crédit mais aussi sur la qualité technique des offres (durée de mobilisation des fonds, modalités de rachat anticipé...)

L'offre du Crédit Agricole est le mieux-disante à savoir un taux fixe sur 30 ans à 2.60 % avec des échéances trimestrielles et un amortissement constant du capital avec une durée de mobilisation sur 15 mois à compter du 4 novembre 2015. Les frais de dossier sont fixés à 1 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Retient l'offre du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un emprunt de 1 600 000 € à un taux fixe de 2.60 %, échéances trimestrielles, sur 30 ans avec amortissement constant du capital avec option multi-tirage.
- Accepte les frais de dossier de 1 000 €.
- Retient que le remboursement anticipé est possible aux dates d'échéances avec un préavis d'un mois (indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux).
- Dit que les dépenses et recettes liées à cet emprunt sont prévues au budget principal (à imputer au programme THD).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **06 NOV, 2015**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151106-N2015-148A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2015  
Publication : 06/11/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUINZE**

**Le 15 Octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 8 octobre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier Sous Charlieu)

**N°2015/N°147**

### **OBJET : AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015**

Madame la Vice-présidente en charge du service à la population informe le Conseil que suite à l'arrivée à échéance du contrat enfance jeunesse (CEJ) de l'ex Communauté de Communes du Pays de Charlieu, de la création de Charlieu-Belmont Communauté et aux transferts de compétences qui en ont découlé, il a été convenu de renouveler le CEJ pour l'année 2015 par le biais d'un avenant au contrat de l'ex Communauté de Communes du canton de Belmont de la Loire. Cet avenant représente donc une transition vers le prochain CEJ qui unifiera les deux CEJ existants sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, en un seul contrat pour la période 2016-2019.

Les signataires sont CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, la Commune de LA GRESLE, la Commune de LA BENISSON DIEU, la Commune de BRIENNON, la Commune de CHARLIEU, la Commune de MARS, la Commune de POUILLY S/S CHARLIEU, la Commune de SAINT DENIS DE CABANNE, la Commune de SAINT HILAIRE S/S CHARLIEU, la Commune de SAINT NIZIER S/S CHARLIEU, LA CAF et LA MSA.

La date d'effet de l'avenant est le 1er janvier 2015, il couvre l'année complète.

	<b>DROIT CEJ 2014</b>	<b>PSEJ CAF 2014</b>	<b>PSEJ MSA 2014</b>	<b>DROIT CEJ 2015</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Actions communautaires</b>	<b>119 405.90</b>	113 248.64	4 280.78	<b>148 977.75</b>	Droit sur la coordination ré-évalué (+ 29 550€)
<b>Ludothèque</b>	<b>10 248.84</b>	8 956.58	317.32	<b>10 158.28</b>	Action de la ludothèque CAF maintenue mais non réalisée en 2015
<b>Structures petite enfance</b>	<b>104 901.81</b>	97 628.04	3 366.95	<b>95 405.41</b>	Unités de référence en baisse

<b>Structure enfance jeunesse</b>	<b>133 071.22</b>	91 924.70	3 005.93	<b>126 699.00</b>	Unités de référence en baisse Des actions maintenues mais non réalisées en 2015 ou en partie reprise (Arteyssonne, Léo Lagrange)
<b>TOTAL</b>	<b>367 627.77</b> <b>355 339.18</b> <i>(CAF) +</i> <b>12 288.59</b> <i>(MSA)</i>	311 757.96	10 970.98	<b>381 540.44</b> <b>367 662.73</b> <i>(CAF) +</i> <b>13 877.71</b> <i>(MSA)</i>	Hausse taux MSA : 3.78 au lieu de 3.23

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant au CEJ pour l'année 2015 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151022-N2015-147A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2015

Publication : 22/10/2015